



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00058

Numéro SIREN : 329 024 335

Nom ou dénomination : AMC CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2015 sous le numéro de dépôt A2015/010613

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1228461

Dénomination : AMC CONSULTANT
Adresse : 1 rue Des Méridiens Sud Galaxie 38130 Echirolles -
FRANCE-

n° de gestion : 1984B00058
n° d'identification : 329 024 335

n° de dépôt : A2015/010613
Date du dépôt : 20/11/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
01/09/2015



1228461

AMC CONSULTANT
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 1 Rue des Méridiens - Sud Galaxie

38130 ECHIROLLES

329 024 335 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

20 SEP 2015

Sous le N° : 10613

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER SEPTEMBRE 2015**

Le 1^{er} septembre 2015
A 18 heures,

Les associés de la société « **AMC CONSULTANT** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Salvatore CIMMINO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yann BENALLEGUE est désigné comme secrétaire.

Monsieur Maurice BARNEOUD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2520 sur les 2 520 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

- Monsieur Benoît HAUSS, domicilié à MONTBONNOT (38330) - 1372 Avenue de l'Europe.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Benoît HAUSS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Benoît HAUSS aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire

